



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sultraspot Mineral

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sultraspot Mineral
Numéro du produit	7873/21489
UFI	UFI: FWSP-40TW-800H-YQAN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Détergent.
--------------------------	------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Christeyns NV Afrikalaan 182 9000 Gent Belgium Tel: +32 9 223 38 71 info@christeyns.be
-------------	---

Fabricant	Cole & Wilson Ltd Rutland Street Bradford West Yorkshire BD4 7EA T:01274 393286 F: 01274 309143 info@colewilson.co.uk
-----------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Christeyns NV: Tel: +32 9 223 38 71 (Mon-Fri 8am-4pm)
Numéro d'appel d'urgence national	(DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar) (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790 (CH) STIZ, tel. 145 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222 worldwide: http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en (FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS) (FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420 (GB) NHS 111 (IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029 (CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402 (SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovního lékařstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66 NHS Direct 111 (GB)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Sultraspot Mineral

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Etiquetage des détergents ≥ 30% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

(2-methoxymethylethoxy) propanol			30-50%
Numéro CAS: 34590-94-8	Numéro CE: 252-104-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX	
Classification Non Classé			
2-(2-butoxyethoxy) ethanol			15-30%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000	
Classification Eye Irrit. 2 - H319			
2-butoxyethyl acetate			10-15%
Numéro CAS: 112-07-2	Numéro CE: 203-933-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457112-47-0000	
Classification Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332			

Sultraspot Mineral

2,2'-OXYDIÉTHANOL		5-10%
Numéro CAS: 111-46-6	Numéro CE: 203-872-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457857-21-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 STOT RE 2 - H373		
BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine		<10%
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Eloigner la personne touchée de la source de contamination.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer. Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Peut provoquer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.
Contact oculaire	Ce produit est sévèrement irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Sultraspot Mineral

Dangers particuliers	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.
5.3. Conseils aux pompiers	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Déverser la matière répandue dans des zones de retenue ou des récipients appropriés avec de grandes quantités d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Informer les autorités si d'importantes quantités sont impliquées.
-----------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
-------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement.
Classe de stockage	Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
--	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Sultraspot Mineral

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 308 mg/m³

*

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

2-butoxyethyl acetate

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 66,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 333 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

(2-methoxymethylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 283 mg/kg/jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37.2 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 121 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 308 mg/kg

PNEC

- Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l
 - eau douce; 19 mg/l
 - Sol; 2.74 mg/kg/jour
 - eau de mer; 1.9 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg/jour
 - rejet intermittent; 190 mg/l
 - Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg/jour

2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 83 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 101.2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.5 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 60.7 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 40.5 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 50 mg/kg/jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 40.5 mg/m³

PNEC

- eau douce; 1.1 mg/l
 - eau de mer; 0.11 mg/l
 - rejet intermittent; 11 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 4.4 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.44 mg/kg
 - Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l
 - Sol; 0.32 mg/kg

2-butoxyethyl acetate (CAS: 112-07-2)

DNEL

Industrie - Cutanée; : 102 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; : 775 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; : 27 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; : 499 mg/m³
 Consommateur - Orale; : 18 mg/kg/jour

Sultraspot Mineral

PNEC	- eau douce; 0.304 mg/l - eau de mer; 0.0304 mg/l - Sédiments (eau douce); 2.03 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.203 mg/kg - Sol; 0.68 mg/kg
------	---

2,2'-OXYDIÉTHANOL (CAS: 111-46-6)

DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme : 106 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme : 60 mg/m ³
------	--

PNEC	eau douce; 10 mg/l eau de mer; Long terme 1 mg/l Sédiments; Long terme 20.9 mg/kg Sol; Long terme 1.53 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; Long terme 10 mg/l
------	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Safety glasses with side-shields (EN 166).
Protection des mains	Chemical resistant PVC/Nitrilrubber gloves (to European standard EN 374 or equivalent). Thickness: 0,4 mm. Penetration time: >480 min (level 6). The selection of specific gloves for a specific application and time of use in a working area, should also take into account other factors on the working space, such as (but not limited to): other chemicals that are possibly used, physical requirements (protection against cutting/drilling, skill, thermal protection), and the instructions/specification of the supplier of gloves.
Autre protection de la peau et du corps	Wear suitable protective clothing (EN14605)
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 6-8
Point d'éclair	> 61°C Coupelle fermée.
Densité relative	1.01 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
---------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sultraspot Mineral

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
10.2. Stabilité chimique	
Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	
Conditions à éviter	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
10.5. Matières incompatibles	
Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
10.6. Produits de décomposition dangereux	
Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.
Toxicité aiguë - orale	
Indications (DL ₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETA orale (mg/kg)	5 076,14
Toxicité aiguë - cutanée	
Indications (DL ₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETA cutanée (mg/kg)	7 382,55
Toxicité aiguë - inhalation	
Indications (CL ₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETA inhalation (gaz ppm)	30 201,34
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	73,83
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	10,07
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation cutanée.
Données sur l'animal	
Données sur l'animal	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sultraspot Mineral

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané

Peut provoquer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.

Contact oculaire

Ce produit est sévèrement irritant. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Voie d'exposition

Contact cutané et/ou oculaire.
Ingestion

Informations toxicologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 8 740,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 8 740,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 9 510,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 9 510,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 3 404,47

Espèces Rat

Sultraspot Mineral

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3 404,47

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 410,0

Espèces Souris

ETA orale (mg/kg) 2 410,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 764,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 764,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 29,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 29,0

2-butoxyethyl acetate

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. LOAEL 94 mg/kg, Orale, Rat

2,2'-OXYDIÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 12 565,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 13 330,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 13 330,0

BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine

Toxicité aiguë - orale

Sultraspot Mineral

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	2 001,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	2 001,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: >1000 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 1919 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: >969 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 22 jours: 0.5 mg/l, Daphnia magna LOEC, 22 jours: 0.5 mg/l, Daphnia magna
--	--

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 2700 mg/l, Poissons CL ₅₀ , 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	ECr50, 96 heures: > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus EyC50, 96 heures: > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	EC10, 0.5 heure: > 1995 mg/l, Boues activées CE ₅₀ , : 255 mg/l, Boues activées

2-butoxyethyl acetate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 48 heures: >10 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , : >100 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 heures: >100 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	EC10, 7 jours: 30.4 mg/l, Invertébrés d'eau douce
--	---

2,2'-OXYDIÉTHANOL

toxicité aquatique aiguë

Sultraspot Mineral

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: >1000 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 48900 mg/l, Daphnia aquatiques

BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 1.67-6.8 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 7.1 mg/l, Daphnia magna aquatiques

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ECr50, 72 hours: 160 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Biodégradation - Dégradation 75%: ~ 28 jours

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable. >70% Readily biodegradable

Biodégradation OECD 302B - Dégradation 100%: 28 jours

2-butoxyethyl acetate

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 70%: > 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Coefficient de partage log Pow: ~ 0.006

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: 1.00

2-butoxyethyl acetate

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage : 1.51

2,2'-OXYDIÉTHANOL

Sultraspot Mineral

Potentiel de bioaccumulation FBC: 100,

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Coefficient d'adsorption/désorption Eau - Koc: ~ 0.28 @ °C

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 2 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-butoxyethyl acetate

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Dispose of in accordance with Local Authority regulations as special waste according to The Control of Special Waste Regulations 1996

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Sultraspot Mineral

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Danish product registration number

Danish national regulations

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Commentaires sur la révision

Revision is due to address change Revision is due to change of UFI number

Date de révision

27/10/2022

Révision

8

Remplace la date

08/06/2021

Numéro de FDS

7873/21489

Sultraspot Mineral

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.